

COMMUNE DE MORSIGLIA
(20238)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
SCP MAMELLI (20217) SAINT FLORENT

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 14 mars 2019,

- Mr Joseph LORENZI, demeurant à BASTIA (20200) lotissement Lorenzi, Villa l'Atelier, Quartier Recipello,

- Mme Anne-Michèle BOUCRAUT, épouse HUBERT, demeurant à MARSEILLE (13007), 14 rue Protis,

- Mme Marie-Dominique BOUCRAUT, demeurant à PARIS (75015) 175 rue Blomet,

- Mr Joseph BOUCRAUT, demeurant à CABRIES (13480) 9 boulevard Argelas,

- Mr Jean-Marc ZIMMER, demeurant à MARSEILLE (13009) 124 chemin de Roubin,

- Mme Anne-Marie ZIMMER, épouse COUTELLIER, demeurant à LYON (69005) 12 rue des Farges,

- Mme Catherine ZIMMER, épouse GROLLEMUND, demeurant à BASTELICACCIA (20129) chemin de Carditelli,

- Mr Victor LORENZI, demeurant à PARIS (75004), 39, rue Sainte Croix de la Bretonnerie,

- Melle Valérie LORENZI, demeurant à BASTIA (20200), lotissement Lorenzi, Quartier Recipello ;

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DES BIENS SUIVANTS : Sur la commune de MORSIGLIA, la parcelle de terre lieudit « Stanti » cadastrée section A n° 1307 pour 42 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude: scp.mamelli@notaires.fr

Pour avis,
Maître Sophie MAMELLI